

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2013

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI) - (N° 1005)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL64

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 19

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article introduit une peine d'inéligibilité à vie qui apparaît juridiquement très fragile. L'arsenal législatif existant est suffisant pour écarter de la vie politique des personnes condamnées par la justice.